

Outil de travail d'Aide juridique Ontario

Avis par voie électronique sur la limite de facturation annuelle ou limite absolue



Avis par voie électronique sur la limite de facturation annuelle ou limite absolue

Titre : Avis par voie électronique sur la limite de facturation annuelle ou limite absolue
Auteur : Services aux avocats et paiements
Dernière mise à jour : Mai 2012

Table des matières

1. Objet	1
2. Introduction	1
3. Principales caractéristiques	1
4. Renseignements à l'égard de la limite annuelle	2
5. Avis sur la limite de facturation annuelle	5

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le Centre d'aide aux avocats d'Aide juridique Ontario aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 416 979-9934

Sans frais : 1 866-979-9934

Télécopieur : 416 979-7326

Courriel : pl-lsc@lao.on.ca

Avis par voie électronique sur la limite de facturation annuelle ou la limite absolue

1. Objet

Le présent outil de travail fournit des directives pour prendre connaissance, sur le site *Aide juridique en ligne*, de la limite de facturation annuelle, des renseignements à l'égard de la limite annuelle et des avis sur la limite de facturation annuelle émis par les Services aux avocats et paiements (SAP).

2. Introduction

À compter du 27 mai 2012, les avocats auront accès à des renseignements à jour à l'égard de la limite annuelle et commenceront à recevoir des avis de rappel par voie électronique sur la limite annuelle par le biais d'*Aide juridique en ligne*. Les avis se composent de deux éléments :

- Un lien à la page des renseignements à l'égard de la limite annuelle
- La marque de la limite de facturation annuelle atteinte

Cette amélioration apportée à *Aide juridique en ligne* donnera aux avocats un accès immédiat aux renseignements à l'égard de la limite de facturation et éliminera pour AJO la nécessité d'envoyer les avis par la poste ou par télécopieur.

3. Principales caractéristiques

- La page Renseignements à l'égard de la limite annuelle affiche en dollars tous les renseignements pertinents à la limite de facturation.
- Les avocats n'ont plus besoin d'appeler AJO lorsqu'ils veulent connaître le pourcentage de la limite de facturation qu'ils ont atteint.
- Les renseignements à l'égard de la limite annuelle sont mis à jour quotidiennement.

- Les renseignements à l'égard de la limite annuelle reflètent le changement de niveau d'un avocat le lendemain du changement.
- En outre, la page Renseignements à l'égard de la limite annuelle affiche les paiements d'honoraires prévus et les honoraires à l'étude. Ces renseignements supplémentaires permettent aux avocats de mieux gérer la soumission de leurs comptes pour respecter la limite de facturation annuelle.
- Un avis sur la limite de facturation annuelle est envoyé par le biais d'*Aide juridique en ligne* lorsqu'un avocat atteint la marque de 50 % de la limite de facturation. Des avis sont aussi envoyés lorsqu'un avocat atteint les marques de 70 %, 90 % et 100 % de la limite de facturation.
- Les avocats qui se sont inscrits pour recevoir des courriels ou des messages textes d'AJO en recevront un pour les informer qu'un avis sur la limite de facturation annuelle a été affiché.

4. Renseignements à l'égard de la limite annuelle

Suivez les simples directives ci-dessous pour accéder aux renseignements à l'égard de la limite annuelle et lire le tableau :

1. Cliquez sur le lien « *Hard Cap Status Information* » (Renseignements à l'égard de la limite annuelle), à la page d'accueil d'*Aide juridique en ligne*.

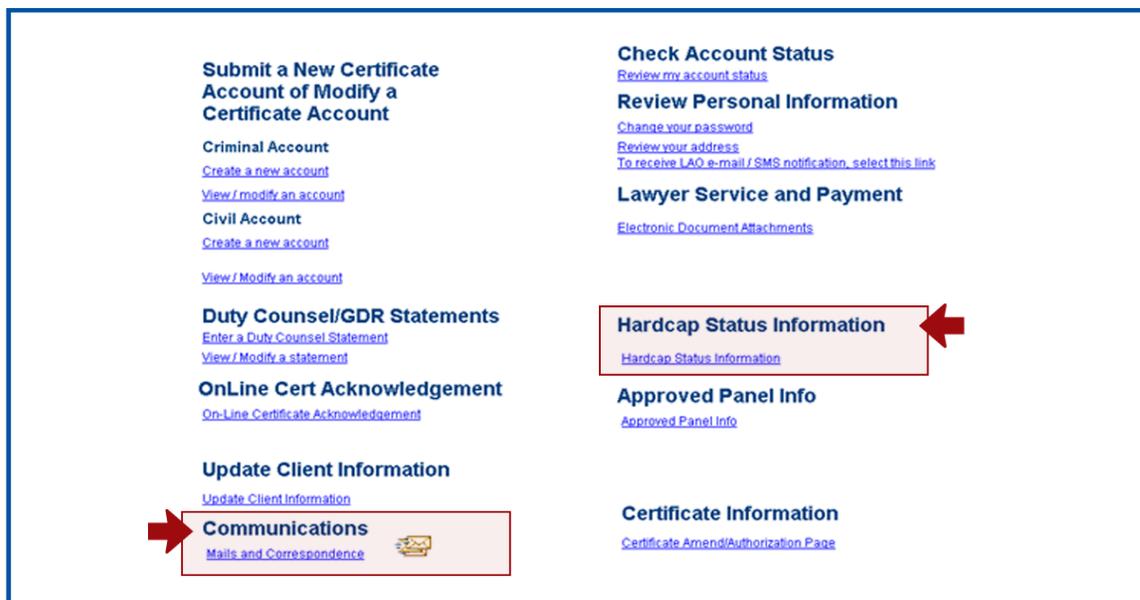


Figure 1 : Page d'accueil de portail avocat

2. Examinez le rapport sur la limite de facturation annuelle

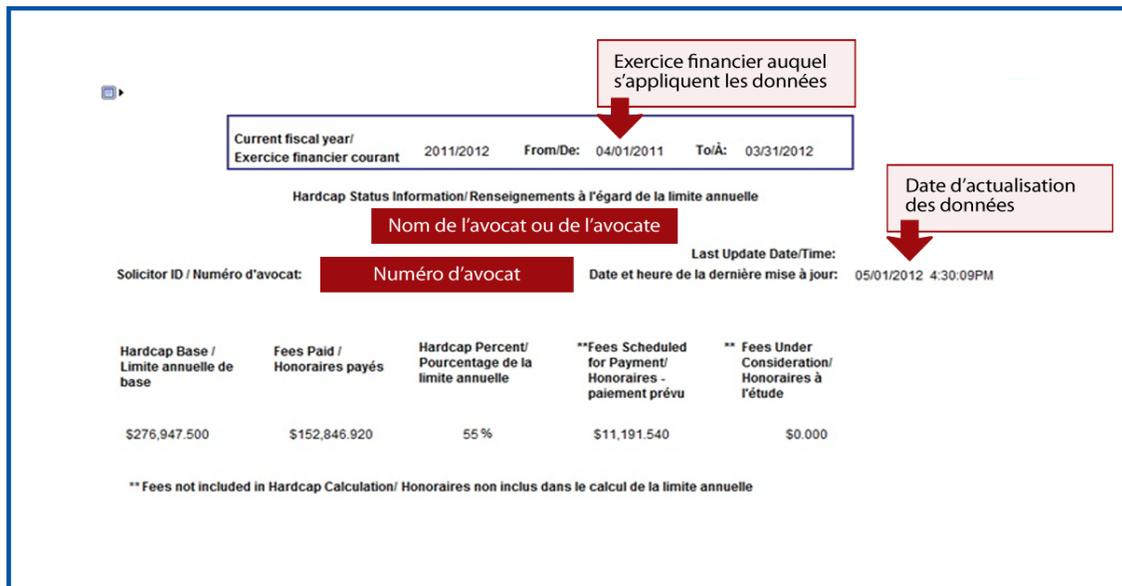


Figure 2 : Examiner le rapport de hard cap

3. Prenez connaissance du pourcentage de la limite de facturation atteint ainsi des montants des honoraires à payer et à l'étude :

- Limite annuelle de base : Limite de facturation annuelle de l'avocat (2350 heures X le taux correspondant à son niveau).
- Honoraires payés : Honoraires conformes et payés (fonds transférés au compte bancaire de l'avocat.)
- Pourcentage de la limite annuelle : Pourcentage que représentent les honoraires payés par rapport à la limite annuelle de base.
- Paiement d'honoraires prévu : Honoraires conformes, mais pas encore payés (** ces honoraires ne sont pas pris en compte dans le calcul du pourcentage de la limite annuelle).
- Honoraires à l'étude : Honoraires qui font exception et qui ne sont pas encore approuvés aux fins de paiement (** ces honoraires ne sont pas pris en compte dans le calcul du pourcentage de la limite annuelle)

4. Si une demande d'exemption est soumise, le montant approuvé, s'il y a lieu, sera affiché à l'écran du rapport « Renseignements à l'égard de la limite annuelle » qui comportera deux champs supplémentaires.

Current fiscal year/ Exercice financier courant 2011/2012 From/De: 04/01/2011 To/À: 03/31/2012						
Hardcap Status Information/Renseignements à l'égard de la limite annuelle						
Nom de l'avocat ou de l'avocate						
Last Update Date/Time:						
Solicitor ID / Numéro d'avocat:	Numéro d'avocat		Date et heure de la dernière mise à jour: 04/16/2012 3:17:44PM			
Hardcap Base / Limite annuelle de base	Hardcap Exemption/ Exemption de la limite annuelle	Hardcap Total / Limite annuelle totale	Fees Paid / Honoraires payés	Hardcap Percent/ Pourcentage de la limite annuelle	** Fees Scheduled for Payment/ Honoraires - paiement prévu	** Fees Under Consideration/ Honoraires à l'étude
\$211,006.500	\$5,000.00	\$216,006.500	\$147,817.620	68 %	\$0.000	\$0.000
** Fees not included in Hardcap Calculation/ Honoraires non inclus dans le calcul de la limite annuelle						

Figure 3 : Deux nouveaux champs seront affichés

- Exemption à la limite annuelle de facturation : Montant d'honoraires qu'un avocat est autorisé à recevoir comme paiement en plus du montant de la limite annuelle de base.
- Limite annuelle totale : Limite de facturation annuelle révisée (base + exemption).
- Pourcentage de la limite annuelle : Le pourcentage de la limite annuelle est calculé en fonction de la limite annuelle révisée ou limite annuelle totale.

Avis important

Les renseignements à l'égard de la limite annuelle sont affichés jusqu'à 16 h, le dernier jour ouvrable de l'exercice financier en cours. Le 1er avril, les données sont éliminées pour faire place à celles du nouvel exercice financier. Les avocats qui désirent conserver un dossier permanent des données de l'exercice financier qui se termine doivent imprimer l'écran ou sauvegarder une impression de l'écran avant 16 h, le dernier jour ouvrable de l'exercice financier.

5. Avis sur la limite de facturation annuelle

1. Lorsque les marques de 50/75/90/100 de la limite annuelle sont atteintes, un message s'affiche sur le site *Aide juridique en ligne* lors d'une ouverture de session. Cliquez sur OK pour poursuivre.

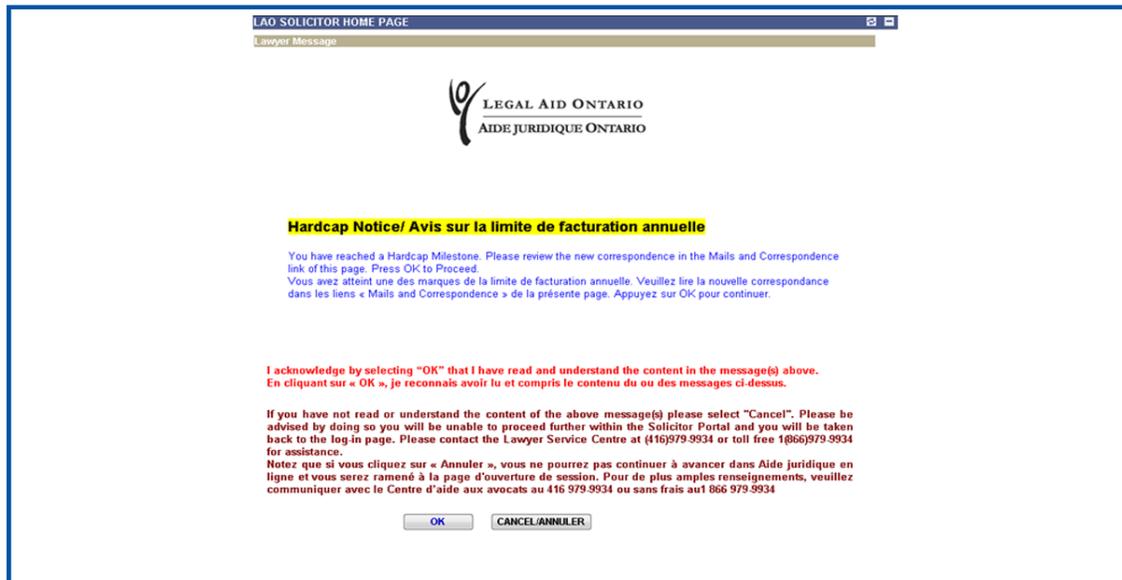


Figure 4 : Message contextuel

2. Pour accéder aux avis sur la limite de facturation annuelle, cliquez le lien « *Mail and Correspondence* » sous *Communications*.



Figure 5 : Lien « Mail and correspondence »

3. Le système de messagerie d'AJO apparaît à l'écran. Il renferme un nouveau dossier courrier « Avis sur la limite de facturation annuelle ».

4. Si un message indique qu'il y a un avis sur la limite de facturation annuelle, cliquez sur le lien.

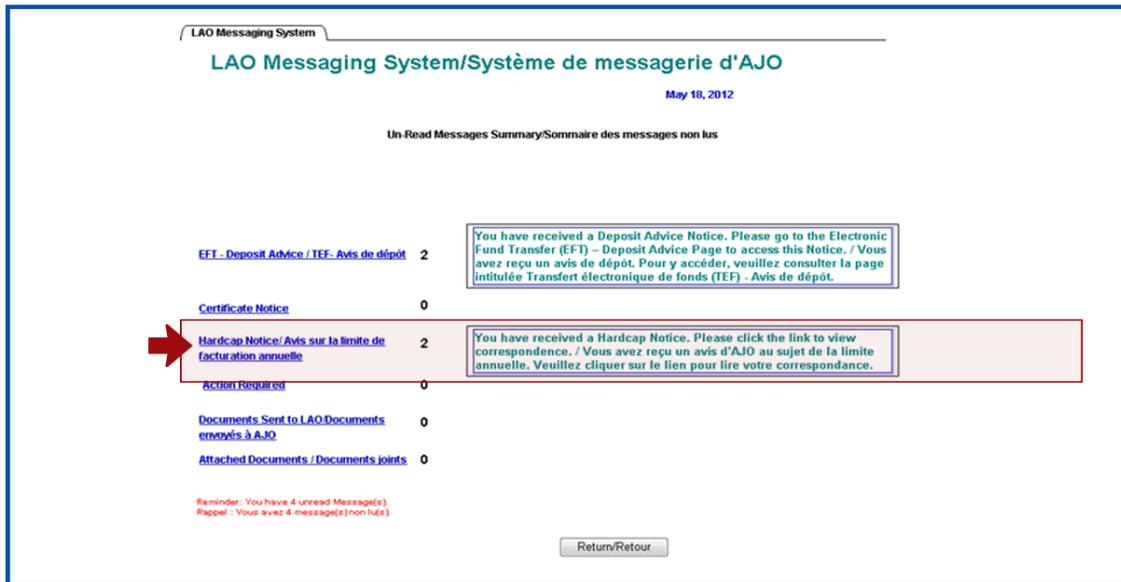


Figure 6 : Cliquez sur le lien pour capuchon avis dur

5. Cliquez sur l'avis surligné « Avis d'AJO sur la limite de facturation annuelle », un message s'affiche, indiquant la marque de la limite annuelle atteinte soit 50, 75, 90 ou 100 %.



Figure 7 : Cliquez sur l'évidence hard cap préavis mise à jour de la liste des avis

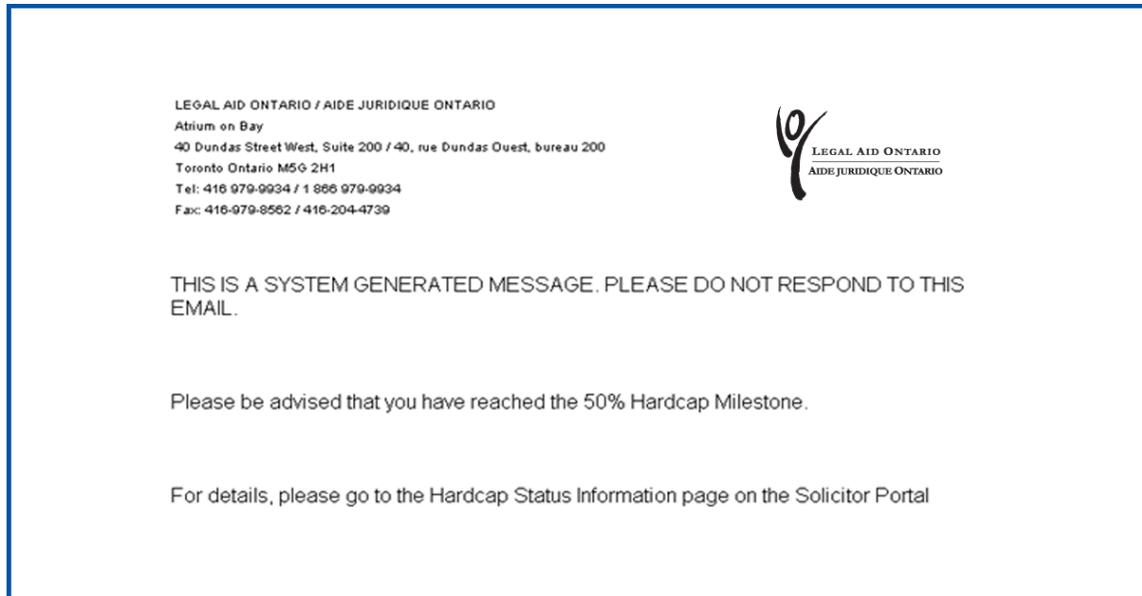


Figure 8 : Exemple de message

6. Cette fonctionnalité est identique à celle des autres avis d'*Aide juridique en ligne*. La notice peut être gardée dans la liste des avis, imprimée ou supprimée.
7. Courriels et textos

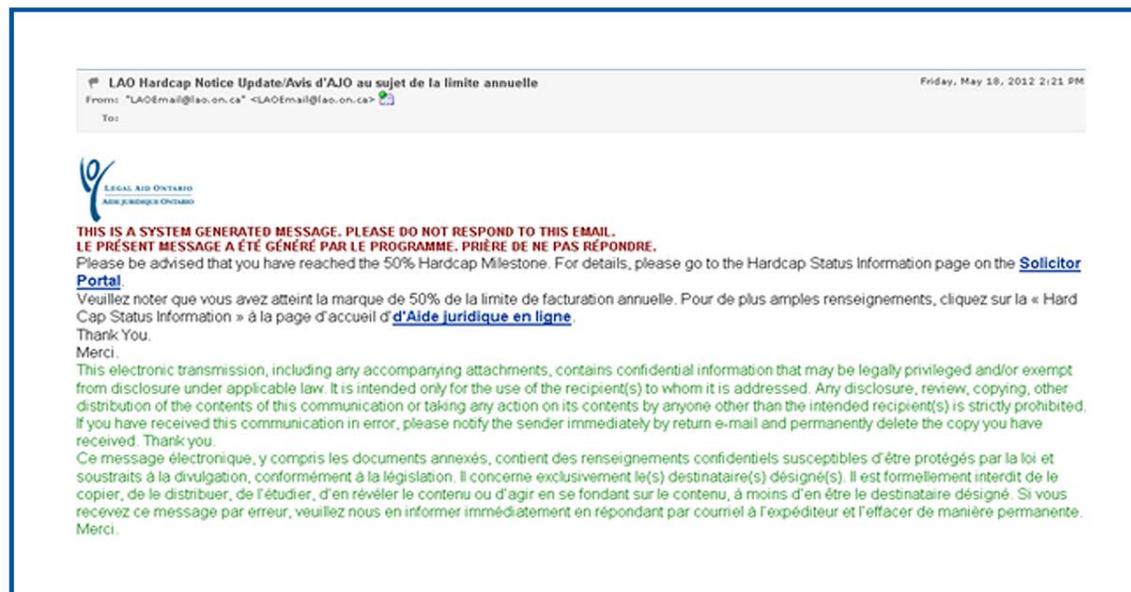


Figure 9 : Exemple de courriel

----- SMS -----
From: +14162941217
Received: Apr 13, 2012 10:21 AM
Subject: You have reached the 75% Hardcap...

You have reached the 75% Hardcap Milestone.
Please No Reply.
Vous avez franchi la marque de 75%
Ne pas repondre.

Figure 10 : Exemple de texto